

F.M. OP. 181185  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES

-----  
DIVISION DU PERSONNEL  
-----

ECRET N° 26/C20 du 13/01/86  
MAEC-SG/DAAF/DP.  
portant Nomination de Monsieur Wilson-  
Abel NDESSABEKA en qualité d'Ambassa-  
deur Extraordinaire et Plénipoten-  
tiaire de la République Populaire du  
Congo à la HAVANE (CUBA).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PAR-  
TI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE  
LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

-----

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984 portant rati-  
fication de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modifica-  
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut  
Général des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n°64/145 du 22 Mai 1964 fixant le sta-  
tut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n°77/13/ETR-SG/DAAF du 6 Janvier 1977  
fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes  
Diplomatiques ou consulaires ;  
(/u le décret n°79/653 du 1er Décembre 1979 portant  
restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n°85/997/SGG du 7 Août 1985 fixant  
le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n°82/953 du 2 Novembre 1982 fixant les  
frais de transport des effets des Diplomates, personnels administra-  
tif et technique mutés ou rappelés définitivement en République  
Populaire du Congo ;  
(/u le rectificatif n°83/851/ETR-SG/DAAF/DP du 21  
Novembre 1983 au décret n°83/171/ETR-SG/DAAF/DP du 5 Mars 1985 por-  
tant nomination de Monsieur ISSOMBO Roger, en qualité d'Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du  
Congo à la Havane (Cuba) ;  
(/u le décret n°85/1147 du 4 Octobre 1985 fixant le  
régime de rémunérations applicables aux Personnels Diplomatiques  
consulaires et assimilés et au personnel administratif en poste  
dans les services extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération ;  
(/u le décret n°83/171/ETR-SG/DAAF/DP du 5 Mars  
1983 portant nomination de Monsieur ISSOMBO Roger en qualité d'Am-  
bassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Popu-  
laire du Congo à la Havane (Cuba) ;  
(/u le décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomi-  
nation du Premier Ministre ;  
(/u le décret n°85/1423 du 7/12/85 portant nomi-  
nation des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°85/1434 du 17/12/85 portant Or-  
ganisation des intérimis des Membres du Gouvernement ;

E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1ER: Monsieur Wilson-Abel NDESSABEKA, Professeur certifié de lycée de 6ème échelon des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement), précédemment Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du Congo à la Havane (CUBA) en remplacement de Monsieur ISSOMBO Roger appelé à d'autres fonctions

ARTICLE 2: Les Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la prévoyance Sociale, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de Prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à la Havane (Cuba) sera enregistré et publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo, Communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 13 JANVIER 1966

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement,

~~Le Premier-Ministre,~~

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre des Finances et du  
Budget,

Itihi Ossétoumba-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

PR.....2	MTERFPP.....2	JORPC.....2
PM.....2	DGFP.....2	SGG/DPAD.....2
MAEC-CAB.2	DGB.....2	AMBACO HAVANE.2
MAEC-SG..2	DCF.....2	INTERESSE...2
MFB.....2	DAAF/DP.....3	DOSSIER.....4